



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## organisation

Question orale n° 776

### Texte de la question

M. Jean Lassalle alerte M. le ministre de l'intérieur sur la réforme des collectivités territoriales. Cette réforme entraîne la disparition des cantons ruraux et montagnards les plus excentrés qui constituent, pour la plupart, ceux qui sont aussi les plus déshérités de notre pays. Cette disposition aurait pu correspondre à un souci d'économie dans la période de crise que traverse notre pays. Il n'en est rien. A titre d'exemple, le département des Pyrénées-Atlantiques, qui comptait 52 conseillers généraux avant la réforme, en comptera désormais 54. La loi prévoit aussi en filigrane la disparition des petites communes. C'est un coup très dur qui est porté à l'ensemble des campagnes de France déjà si durement mises à mal depuis des décennies. Mais elle brise surtout la relation intime homme-territoire, instituée au fil des âges dans notre nation, et institutionnalisée par la révolution. Enlever le pouvoir de représentation et d'expression à ces populations, pour cause de population jugée insuffisante, aggrave le sentiment d'abandon. Ainsi il souhaiterait savoir si M. le ministre compte reconsidérer le découpage territorial ou proposer une alternative en compensation de cette perte pour les territoires ruraux.

### Texte de la réponse

#### CONSÉQUENCES DE LA DISPARITION DES CANTONS RURAUX ET MONTAGNARDS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean Lassalle, pour exposer sa question, n° 776, relative aux conséquences de la disparition des cantons ruraux et montagnards dans le cadre de la réforme territoriale.

**M. Jean Lassalle.** Ma question, qui s'adresse également à M. le ministre de l'intérieur, revient encore sur une situation que je vis douloureusement – et sans doute ne suis-je pas le seul : la réforme territoriale que vous menez à contre-courant, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler voici quelques jours dans cet hémicycle.

Je l'aborderai aujourd'hui sous un autre aspect : nous ne tenons aucun compte des erreurs que nous avons commises dans un passé récent. Ainsi, pour ce qui est de l'Europe, s'il est un peuple qui a soutenu la construction européenne, c'est bien le nôtre. La France a été l'une des mamans de l'Europe et, quand on voit aujourd'hui le résultat auquel nous sommes parvenus – un sentiment terrifiant de rejet –, on est bien obligé de se poser des questions. Je me souviens de l'époque où je disais en vain qu'il n'était pas sain de procéder par ordonnances présidentielles pour traduire dans les textes français des directives européennes entières, sans aucun débat du Parlement. Je l'ai répété dix fois, mais personne n'en a jamais tenu compte. Il ne faut pas s'étonner qu'aujourd'hui nos compatriotes ne sachent plus ce qu'il en est exactement.

Il en va de même pour la dette, dont nous n'avons jamais parlé et dont nos concitoyens se demandent maintenant d'où elle vient – je n'ajouterai pas les qualificatifs qu'ils lui accolent. Nous sommes aujourd'hui plus endettés qu'au lendemain de la guerre, mais on n'a jamais donné d'éléments d'explication.

Aujourd'hui, votre gouvernement continue sur cette ligne avec la réforme du territoire de notre pays – car il ne s'agit pas d'un pays voisin ou de l'autre bout du monde, mais bien du nôtre, dans lequel certains d'entre nous sont en responsabilité depuis très longtemps. Puis-je croire un seul instant sans me faire du mal que ce que j'ai accompli à la tête de ma commune pendant 40 ans était totalement inutile et serait remplacé par d'immenses intercommunalités ?

L'insécurité qu'évoquait voilà un instant M. Jean-Claude Bouchet à propos du territoire dont il est élu ne fera qu'augmenter. En effet, dès lors qu'il n'y aura plus de démocratie locale – ce qui sera le cas, car on n'élira plus au suffrage universel les conseillers généraux, qui étaient jusqu'à une date récente les mieux élus dans les territoires –, il y aura absence totale de débats. Il en ira de même pour les maires. Ne nous racontons pas d'histoires : bien qu'on ne le dise pas, nos 36 000 communes, ou du moins les 20 000 communes de moins de 1 000 habitants, disparaîtront en silence, car il n'y aura plus aucun intérêt pour des hommes ou des femmes de prendre autant sur leur temps pour les administrer. Qui restera-t-il alors sur les territoires pour incarner la République ? Je n'ai pas de réponse à cette question.

Je suis, enfin, très inquiet de constater que nous ne nous préparons pas, hélas, à des situations comparables à celle que nous avons connue avec les « bonnets rouges », et qui nous pendent au nez. Heureusement que vous avez eu le réflexe de fixer à nouveau la date des élections cantonales au mois de mars et celle des régionales au mois de novembre, et que l'UMP et les autres partis ont la bonne idée de s'étripier, ce qui, malheureusement, intéresse un peu nos compatriotes, sans quoi l'année 2015 aurait été redoutable. Nous ne nous préparons aucunement à ces heurts qui auront lieu.

Ce qui est arrivé à ce malheureux garçon au bord d'un lac collinaire devrait nous interpeller. Tous nos compatriotes devraient savoir que les manifestations deviendront de plus en plus dangereuses car, au milieu des déstabilisateurs de tout poil qui ont toujours existé depuis que les hommes sont hommes, on y trouve aujourd'hui des individus très dangereusement armés, ce qui ne manquera pas de poser très vite un problème.

Pourquoi et pour quel résultat décourager ce million d'hommes et de femmes entièrement bénévoles qui administreraient notre pays dans un souci d'idéal, parce qu'ils croyaient à la politique et à notre pays ?

**Mme la présidente.** Monsieur Lassalle, je vous informe que vous avez consommé la quasi-totalité du temps imparti à votre question et à la réponse du Gouvernement. Je ne doute pas que M. le secrétaire d'État fera preuve d'un remarquable esprit de synthèse pour vous répondre.

La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification.

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification.** Monsieur le député Jean Lassalle, votre intervention est plus un témoignage qu'une question et ma réponse sera donc forcément très brève. Il faut toutefois prendre au sérieux ce témoignage, qui est une interrogation sur la crise de la représentation, question que chacun se pose et qui traverse tous les bancs de votre assemblée.

Pour sa part, le Gouvernement a essayé de répondre à l'interrogation soulevée dans le préambule de votre question par le nouveau régime de l'élection des conseillers départementaux, communaux et communautaires. Désormais, en effet, et c'est là l'innovation de ce texte, un binôme de candidats, composé d'un homme et d'une femme, sera élu pour siéger au sein d'un conseil départemental, avec un redécoupage des cantons visant à une représentation plus juste en termes démographiques et, plus profondément, au regard des spécificités locales – je pense particulièrement aux cantons du massif pyrénéen. Ce nouveau mode de représentation répondra-t-il aux risques vous soulignez ? C'est la conviction du Gouvernement et le vœu qu'il forme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 776

**Rubrique** : Communes

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : Intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [18 novembre 2014](#), page 9555

**Réponse publiée au JO le** : [26 novembre 2014](#), page 9125

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2014](#)